



Module SVE

Saisine par Voie Electronique



Didacticiel pour les pétitionnaires.....
module SVE SIRAP avec Next'Ads
gestion de la SVE

Rédacteur : François LEFORT

version SVE client 2.0.1 et Next'Ads 1.10.0 - dernières mises à jour : 26/11/21, 08/10/2021, 24/06/2021, 17/07/2020, 04/10/2019, 20/06/2019
+ une mise à jour faite par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le 24/12/2021

Siège social : GROUPE SIRAP - Z.A. Paul Louis Héroult - BP 253 - 26106 Romans cedex
Tel : 09 70 590 590 • **Fax** : 04 75 70 07 98 • **mail** : info@sirap.fr • **web** : www.sirap.fr

Table des matières

1 – Présentation générale	1
2 – Mise en place et informations d'utilisation	3
Articulation entre le module SVE et Next'Ads	3
3 – Procédure de SVE	3
3.1 Le module SVE communal pour les pétitionnaires mode Assisté ou mode Cerfa direct	4
Page d'accès sécurisé, au 1er accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire	5
Conditions Générales d'Utilisation (CGU)	8
Menu général du SVE	9
Nouvelle demande	10
Import Cerfa - vous avez généré une demande sur AD'AU (service public)	11
Saisie dans la SVE SIRAP « vous n'avez pas généré une demande sur AD'AU	16
Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa	23
Mode Cerfa direct ou mode expert	24
Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet	25
AEE : partie commune à tous les modes	36
Etat du dossier dans la rubrique Mes Demandes	37
4 Glossaire	38

1 – Présentation générale

Le Groupe SIRAP ayant participé aux différents groupes de travail initiés par le Ministère de la Cohésion des Territoires, est à même de vous proposer une solution de téléservice sécurisée avec la Saisine par Voie Électronique, le module SVE SIRAP, à destination des usagers.

L'état souhaite que chacun puisse saisir l'administration par voie électronique.

Tout usager pourra, s'il le souhaite, déposer sa Demande d'Autorisation d'Urbanisme par Voie Électronique auprès du Guichet Unique (la commune)

Cette mise en œuvre du droit de saisine par voie électronique est prévue pour le 1er janvier 2022.

Ce document décrit la mise en place et la gestion des relations entre le module SVE avec des procédures appliquées depuis l'accompagnement du pétitionnaire dans le choix puis de la saisie de l'autorisation d'urbanisme, jusqu'au traitement réglementaire de cette demande, par le service de la commune et le service instructeur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon avec la solution d'instruction des autorisations d'urbanisme Next'Ads.

2 – Mise en place et informations d'utilisation

Articulation entre le module SVE et Next'Ads

Le SVE est le portail d'accès pour tous les pétitionnaires qui adressent leurs demandes à la commune où l'autorisation est déposée. La commune est donc le premier interlocuteur du pétitionnaire, avec un service en charge du traitement de cette demande.

Ce service, celui de la commune et celui commun du centre instructeur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, va utiliser Next'Ads pour :

- paramétrer certains éléments affichés et utilisés dans le SVE (dont un point important le CGU , conditions générales d'utilisation) et la disponibilité de ce Téléservice (par la commune et le centre instructeur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon)
- gérer les demandes reçues du SVE (après l'accusé d'enregistrement électronique généré par celui-ci), en validant le dossier puis donner un numéro d'autorisation et transmettre l'accusé de réception électronique (ARE, identique au récépissé de dépôt) (la commune).
- instruire les dossiers, avec le contrôle du contenu du dossier et des pièces jointes (déposées dans l'interface du module SVE ou transmises par la suite) (par le centre instructeur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon).

Le module SVE propose un Téléservice avec :

- un accès sécurisé, avec une gestion de son identification, pour un particulier et pour un professionnel.
- l'affichage du CGU publié par la commune. Le respect des CGU conditionne la recevabilité des demandes déposées dans le SVE.(type d'autorisation possible, jours de la semaine et heures de dépôt impliquant les délais de réponse réglementaire, gestion des pièces à fournir).

3 – Procédure de SVE

Généralités

Le SVE est le portail d'accès sécurisé pour tous les pétitionnaires qui adressent leurs demandes à la commune où l'autorisation est déposée.

La publicité du SVE de la commune est assurée par la commune. L'Etat a prévu également la publicité du site SVE communal sur son site national consacré au SVE.

3.1 le module SVE communal pour les pétitionnaires mode Assisté ou mode Cerfa direct

Page d'accès sécurisé, au 1^{er} accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire

The image shows a web interface for a secure access page. At the top, a dark blue header contains the word "CONNEXION" in white. Below this, there are two input fields: "E-mail *" with the text "xxxxx@sirap.fr" and "Mot de passe *" with a masked password ".....". A blue button labeled "CONNEXION" is positioned below the password field. To the right, there is a blue button with a white icon and the text "S'identifier avec FranceConnect". Below the login fields, there is a link "Mot de passe oublié ?". A grey horizontal bar contains the text "Pas encore de compte ? Enregistrez vous, c'est gratuit !". Below this bar, there are two registration options: "Vous êtes un particulier ?" with a green "S'ENREGISTRER" button, and "Vous êtes un professionnel ?" with a blue "S'ENREGISTRER" button. A red rectangular box highlights these two registration options. At the bottom center, there is a small copyright notice: "Sirap Application © 2019".

Fiche d'enregistrement d'un nouveau compte



> Créer un nouveau compte

identifiant

email *

Genre *

Monsieur

Nom *

Prénom *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *

Date et lieu de naissance

Date

Pays

France

Département

Commune

Lieu de résidence

← ANNULER



VALIDER →



A la fin de la procédure d'enregistrement, un mail est envoyé au pétitionnaire pour confirmer son inscription en rentrant un code d'accès sur la page d'inscription du SVE encours.

The image shows a two-part process. The top part is a registration form for 'SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron'. A modal window titled 'Code de vérification' is overlaid on the form, containing a text input field for the code and a 'VALIDER' button. A yellow warning box at the bottom of the modal states: 'Un mail vous a été envoyé avec un code de vérification. Veuillez vérifier qu'il n'a pas été intercepté par un éventuel dispositif anti-spam. Si vous n'avez pas reçu de mail: Cliquez ici pour le renvoyer'. An arrow points from the 'VALIDER' button to an email interface. The email, from 'sve@sirap.fr', has the subject 'SVE : nouveau compte' and contains the text: 'Cher François LEFORT, Bienvenue sur l'application SVE. Pour compléter votre enregistrement vous devez valider votre adresse email en entrant le code suivant : 3453'. A callout box above the email says: 'Rester sur la page d'inscription et relever votre boîte mail pour prendre connaissance de votre code'. The bottom part of the image shows the 'Validation de compte' screen with the message 'Votre compte est maintenant actif. Félicitation !!' and a 'CONNEXION' button. A callout box next to it says 'Le compte est activé'. A large curved arrow on the right indicates the flow from the email step to the account activation screen.

L'enregistrement du pétitionnaire est activé, l'accès au SVE est validé pour ce SVE de la commune. Les informations sur le pétitionnaire à cette ouverture du compte pourront être reprises lorsde la saisie d'une autorisation (adresse, email ...).

Le CGU (Condition Générales d'Utilisation) est appliqué à la commune et il est géré par Next'Ads pour être affiché ensuite dans le SVE. Il détaille le fonctionnement général du téléservice SVE, les modalités de son utilisation et les règles à respecter pour ses utilisateurs.

**SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron**
Powered by sirap

[ACCUEIL](#)  [FRANÇOIS LEFORT](#) 

[> Conditions Générales d'Utilisation: Agen d'Aveyron](#)

1) Définition et objet du « téléservice SVE »

Le portail de Saisine par voie Electronique « SVE » est un téléservice au sens du décret n°2016-1411 du 20 Octobre 2016 et du décret n°2016-1491 du 04 Novembre 2016, relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, pour adresser une demande, un document ou une information dans le cadre des dossiers d'urbanisme et de construction qui sont prévus à l'exclusion de ceux indiqués par ces décrets, soit au 07 Novembre 2018 les types de dossiers suivants :

- Demande de permis de construire (PC),
- Demande de permis d'aménager (PA),
- Déclaration préalable (DP),
- Demande de permis modificatif (PM),
- Demande de permis de démolir (PD),
- Demande de transfert,
- Demande de certificat d'urbanisme (CUa et b),
- Déclaration d'ouverture de chantier et La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Déclaration d'intention d'Aliéner, au titre des divers droits de préemption,

Le service offre également aux usagers un suivi en ligne des démarches : le service offre à l'utilisateur une vision d'ensemble de ses démarches en cours. Afin d'en faciliter le suivi, l'utilisateur peut également recevoir des messages par courriel ou en ligne l'informant de l'avancement de ses démarches.

2) Fonctionnement du formulaire SVE

L'utilisation du formulaire est gratuite et facultative. L'utilisation du formulaire nécessite l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation.

Fonctionnalités

Lors de l'utilisation du formulaire, l'utilisateur s'identifie en complétant les renseignements demandés avec :

[REFUSER](#)

[ACCEPTER](#)

Menu général du SVE

SVE Urbanisme : Marvejols
Powered by sirap

5 MESSAGE FRANCOIS LEFORT

> Accueil

SVE Urbanisme: Marvejols

- Nouvelle demande**
Vous avez un nouveau projet ?
Simplifiez vous la vie, déposez votre demande d'autorisation en ligne.
- Mes demandes**
Retrouvez toutes vos demandes.
Vérifiez l'état de vos demandes.
Reprenez la saisie de vos demandes non finalisées.
- Informations commune**
Besoin d'information sur votre commune ?
Comment contacter le service de l'urbanisme ?
Quels sont les horaires d'ouverture ? Adresse de la mairie ? ...
- Conditions générales d'utilisation**
Consultez les conditions générales de l'application SVE.

Le SVE permet plusieurs opérations :

- Créer une nouvelle demande sur la commune :
 - avec un **mode assisté**
 - avec un **mode expert** direct pour accéder aux cerfas des autorisation mises à disposition par la commune (voir aussi le CGU)
 - avec l'import d'un cerfa pdf déjà rempli depuis le site de l'AD'AU
- Reprendre une demande en cours, qui n'a pas été finalisée
Une demande finalisée est une demande avec un ARE (accusé de réception électronique, voir le Glossaire)
- Voir la liste des demandes, déjà validées.
- S'informer sur l'adresse de la mairie et des jours et horaires d'ouverture du service SVE, ces informations sont comparables à l'ouverture de l'accueil en Mairie, conditionnant les délais de réponse à l'enregistrement électronique AEE puis l'ARE (accusé de réception électronique) qui donnera le numéro définitif de l'autorisation et démarrera la date de délai pour le dossier.
- accéder au CGU (**C**onditions **G**énérales d'**U**tilisation) au sujet du SVE.

Nouvelle demande

L'interface propose de saisir sa demande dans l'interface ou de l'importer depuis un fichier pdf généré sur le site de service public de l'AD'AU

Créer une nouvelle demande sur la commune :

- avec l'import d'un cerfa pdf déjà rempli depuis le site de l'AD'AU



The screenshot shows the header of the website with the logo and text "SVE Urbanisme : Agen-d'Aveyron" and "Powered by SIRAP". Below the header, there is a navigation menu with the option "> Nouvelle demande". The main content area contains two sections:

[Vous n'avez pas généré une demande sur AD'AU \(service public\)](#)
Vous avez un projet sur la commune de Agen-d'Aveyron !
Que vous sachiez ou non quel type de demande effectuer, notre assistant vous guidera pas à pas pour choisir, remplir et déposer votre demande.



[Vous avez généré une demande sur AD'AU \(service public\)](#)
Vous avez utilisé AD'AU (assistant de demande d'autorisation d'urbanisme du gouvernement) depuis le portail service public, pour créer votre demande d'urbanisme.
Vous disposez d'un fichier pdf de cette demande, et vous souhaitez le déposer à la mairie de Agen-d'Aveyron ?



La demande a pu être préparée sur le service public AD'AU, accessible par l'adresse URL suivante = <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>, qui permet au final de générer un PDF rempli compatible avec la SVE SIRAP.

Dans la SVE SIRAP, l'interface impose des étapes obligatoires pour importer une nouvelle demande.

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,

**SVE Urbanisme : Arrancy**
Powered by 

[ACCUEIL](#)  7 [MESSAGE](#)  [SABINE BAZIN](#)

> Nouvelle demande

- 1** Information commune
- 2 Type de cerfa
- 3 Import du PDF
- 4 Pièces jointes
- 5 Récapitulatif

Adresse de la Mairie

02860 Arrancy

Horaires d'ouverture

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi

Liens utiles

Site de la commune :

VALIDER & SUIVANT ▶

- Le type de Cerfa qui va être importé.

Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du SVE.

The screenshot displays the SVE Urbanisme : Agen-d'Aveyron interface. At the top, there is a navigation bar with a home icon, the text 'ACCUEIL', a message icon with '14', and the user name 'FRANÇOIS LEFORT'. Below this is a progress bar with five steps: 1. Information commune, 2. Type de cerfa, 3. Import du PDF, 4. Pièces jointes, and 5. Récapitulatif. A red box highlights the progress bar, and a red arrow points from the text 'le bouton Accueil' to the home icon. Below the progress bar, a form titled 'Quel type de document Cerfa allez vous importer ?' lists various document types: PC (Permis de construire), PA (Permis d'aménager), PCMI (Permis de construire maison individuelle), PD (Permis de démolir), DPMI (Déclaration préalable maison individuelle), DPLOT (Déclaration préalable lotissement), DP (Déclaration préalable), and CUa (Certificat d'urbanisme d'information). At the bottom of the form, there are buttons for 'PRÉCÉDENT' and 'VALIDER & SUIVANT'.

Avancement de la procédure

- Passer à une étape suivante en cliquant sur *Valider & Suivant*
- Accéder à une étape précédente en cliquant sur le numéro de l'étape choisie.

Choisir le fichier PDF de la demande saisie sur AD'AU ou sélectionner le et glisser le dans la zone « Glissez Déposer votre fichier ici »

SVE Urbanisme : Agen-d'Aveyron
Powered by 3.017.01

ACCUEIL 14 MESSAGE FRANÇOIS LEFORT

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Type de cerfa 3 Import du PDF 4 Pièces jointes 5 Récapitulatif

Importer votre cerfa AD'AU

- ⓘ Veuillez vous assurer que le fichier est bien un PDF généré depuis l'application AD'AU du gouvernement.
- ⓘ Veuillez vous assurer que le fichier déposé correspond bien au type de permis choisi à l'étape précédente.

PDF + Copier

Glissez déposez votre fichier ici

OU

CHOISISSEZ UN FICHIER

Certa_CU_13410-05.pdf

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

La demande est chargée

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer des pièces dans l'interface du SVE

The screenshot displays the 'SVE Urbanisme : Agen-d'Aveyron' interface. At the top, there is a navigation bar with 'ACCUEIL', 'MESSAGE', and 'FRANÇOIS LEFORT'. Below this is a progress bar with five steps: 1. Information commune, 2. Type de cerfa, 3. Import du PDF, 4. Pièces jointes (current step), and 5. Récapitulatif. The main content area is titled 'CUa : Certificat d'urbanisme d'information'. It features a yellow warning box stating 'La télétransmission des pièces n'est pas obligatoire' and a box indicating accepted file types: '*.pdf, *.png, *.jpg' with a 30Mo limit. A section titled 'Pièce obligatoire pour un certificat d'urbanisme de type CUa (d'information) ou CUb (Opérationnel)' lists two items: 'CU1: Un plan de situation (Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme)' and 'CU3: Un plan du terrain, s'il existe des constructions'. Each item has a cloud upload icon and a document icon. A section titled 'Pièces obligatoires uniquement pour un certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)' lists 'CU2: Une note descriptive succincte'. At the bottom, there are navigation buttons for 'PRÉCÉDENT' and 'VALIDER & SUIVANT'.

Le SVE affiche pour chaque pièce :

- un bouton de dépôt
- un indicateur précisant que la pièce a été déposée
- une icône pour visualiser la pièce déposée

- Créer une nouvelle demande sur la commune :

- **Saisie dans la SVE SIRAP « vous n'avez pas généré une demande sur AD'AU ».**

L'interface impose des étapes obligatoires pour saisir un nouveau dossier (avant de choisir le mode assisté pour le choix de l'autorisation et le Cerfa ou le mode choix direct du Cerfa).

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,

- des informations et coordonnées du pétitionnaire, reprises des données liées au compte de l'utilisateur connecté.

- Question « *Souhaitez-vous que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne ?* »



Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche,



Par ailleurs, le bouton **Accueil** permet de revenir à tout moment au menu général du SVE.

The screenshot displays the 'SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron' interface. At the top, a dark blue header contains the logo, the text 'SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron', 'Powered by sirap', and navigation links for 'ACCUEIL' (with a home icon) and 'FRANÇOIS LEFORT' (with a profile icon). Below the header is a progress bar with seven steps: 1. Information commune, 2. Demandeur, 3. Lieux des travaux, 4. Type de projet, 5. Saisie des éléments du dossier, 6. Pièces jointes, and 7. Récapitulatif. Step 3 is currently active. A red box highlights the progress bar, and a red arrow points from the word 'Accueil' in the text above to the 'ACCUEIL' button in the header. Below the progress bar is a form titled 'Adresse du (ou des) terrain(s)'. The form has two columns of fields: 'Numéro' (5), 'Voie' (Route de Ségur), 'Lieu-dit', 'Localité *' (Agen d'Aveyron), 'Code postal *' (012630), and 'Boîte postal'. There is also a 'cedex' field. Below the address form is a section for 'Parcelles' with a 'Quartier *' field. At the bottom of the page, there are navigation buttons for 'PRÉCÉDENT' and 'SUIVANT'.

Avancement de la procédure
Ici en cours l'étape 3
Lieu des travaux
On peut cliquer sur numéro des étapes précédentes pour y accéder

Saisie du lieu des travaux / du terrain / de la (les) parcelles concerné(es) par le projet.

 **SVE Urbanisme : Arrancy**
Powered by 

ACCUEIL  MESSAGE  SABINE BAZIN

> Nouvelle demande

- 1 Information commune
- 2 Demandeur
- 3 **Lieu des travaux**
- 4 Type de projet
- 5 Saisie des éléments du dossier
- 6 Pièces jointes
- 7 Récapitulatif

Parcelles

Quartier *	Section *	Numéro *	Superficie (m ²) *
Arrancy			

Parcelle principale

[SÉLECTIONNER LES PARCELLES SUR LA CARTE](#) [+ AJOUTER UNE PARCELLE](#)

Adresse du (ou des) terrain(s)


Numéro	Voie
Lieu-dit	Localité * Arrancy
Code postal * 02860	Boite postale
Cedex	

← PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT →

Une parcelle non encore répertoriée peut-être saisie manuellement ainsi que sa surface.

Pour un projet situé sur le domaine public (trottoir, place, ...), :

- saisir le numéro de section 00 (deux fois le chiffre zéro),
- saisir le numéro de parcelle 0000 (quatre fois le chiffre zéro)
- une superficie de 0 (une fois le chiffre zéro)
- cocher « parcelle principale »
- saisir l'adresse du projet avec éventuellement le numéro de voie où il sera situé

SVE Urbanisme : Arrancy
Powered by 

ACCUEIL MESSAGE SABINE BAZIN

> Nouvelle demande

- 1 Information commune
- 2 Demandeur
- 3 Lieu des travaux
- 4 Type de projet
- 5 Saisie des éléments du dossier
- 6 Pièces jointes
- 7 Récapitulatif

Parcelles

Quartier *	Section *	Numéro *	Superficie (m²) *
Arrancy	00	0000	0

Parcelle principale

[SÉLECTIONNER LES PARCELLES SUR LA CARTE](#) [+ AJOUTER UNE PARCELLE](#)

Adresse du (ou des) terrain(s)



Numéro	Voie place de la mairie
Lieu-dit	Localité * Arrancy
Code postal *	Boite postale
02860	
Cedex	

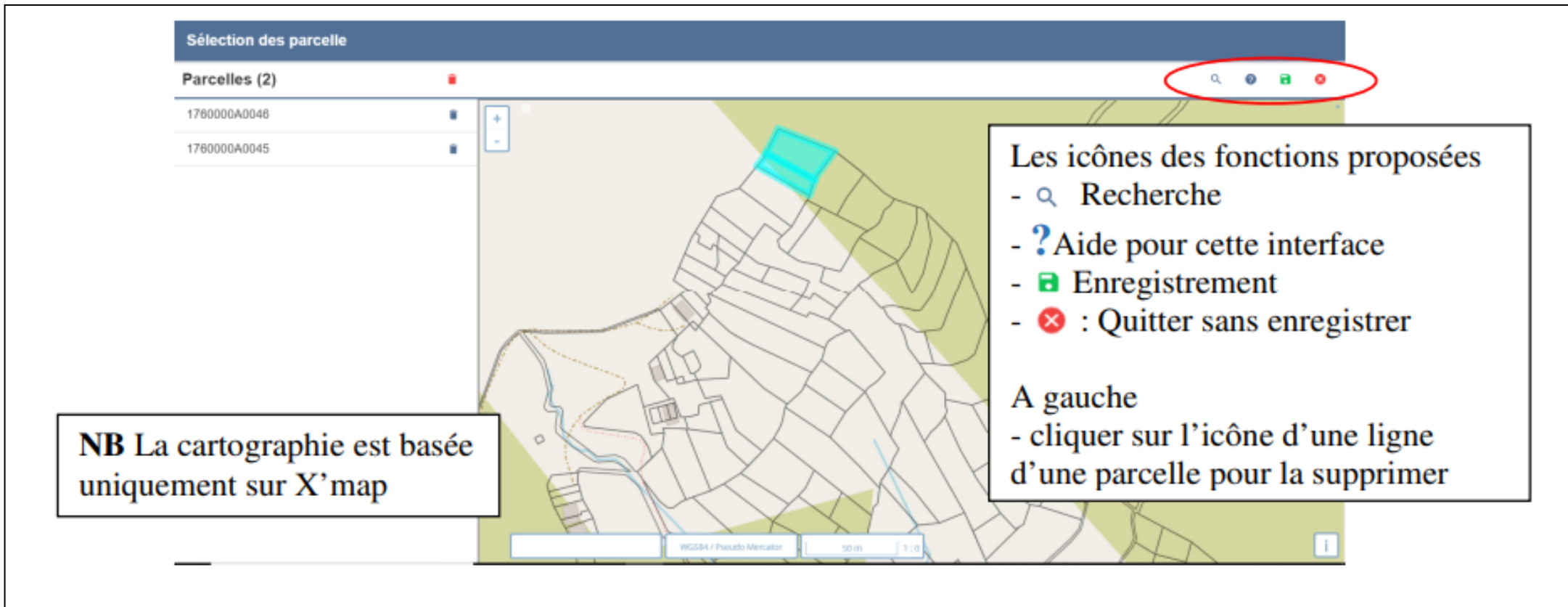
← PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT →

Saisie assistée des parcelles.

Cette assistance se base sur les informations cadastrales associées à la commune.





- Code quartier : géré par le module SVE
- Section : liste proposée par le module SVE
- Parcelle : saisie libre
- Superficie : reprise des informations cadastrale de la parcelle, si la parcelle n'existe pas, la superficie est libre.

Le choix de parcelle(s) peut-être fait aussi avec le SIG connecté au SVE avec un simple clic sur les parcelles dans le plan (à gauche la liste des parcelles avec une désélection possible (icône  pour chaque parcelle, icône  pour toute la sélection en cours)







Sélection des parcelle

Parcelles (2)

1780000A0048		
1780000A0045		

Les icônes des fonctions proposées

-  Recherche
-  Aide pour cette interface
-  Enregistrement
-  : Quitter sans enregistrer

A gauche

- cliquer sur l'icône d'une ligne d'une parcelle pour la supprimer

NB La cartographie est basée uniquement sur X'map

WGS84 / Pseudo Mercator 50 m 1:0

Le dossier possède maintenant des parcelles,

dont la principale

qui donnera l'adresse du terrain

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron
Powered by 3elrap

ACCUEIL FRANCOIS LEFORT

> Nouvelle demande



1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif



Parcelles

Quartier *	Section *	Numero *	Superficie (m²) *
Agen d'Aveyron	0A	0047	585
<input type="checkbox"/> Parcelle principale			
Agen d'Aveyron	0A	0046	274
<input checked="" type="checkbox"/> Parcelle principale			
Agen d'Aveyron	0A	0045	549
<input type="checkbox"/> Parcelle principale			

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

Dans l'étape 3 : affichage des zones liées aux parcelles sélectionnées.
Le PLU, PPR, Servitudes et autres zonages qui sont disponibles en amont du SVE sont rapatriés et affichés.

 **SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron**
Powered by 

ACCUEIL  FRANÇOIS LEFORT 

> Nouvelle demande

- 1** Information commune
- 2** Demandeur
- 3** Lieux des travaux
- 4 Type de projet
- 5 Saisie des éléments du dossier
- 6 Pièces jointes
- 7 Récapitulatif

Informations d'urbanisme

0010000A0005 (parcelle principale)

Adresse : AGEN 012630 Agen d'Aveyron

Surface : 26045 m²

PLU
A - ZONES AGRICOLES A - 17534 m²
Ap - - 8511 m²

Servitudes
- Site archeologique du dolmen d'Agen d'Aveyron - 52003 m²

← PRÉCÉDENT SUIVANT ▶

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa


A la question « *Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?* »

Le module SVE propose 2 listes de choix pour créer sa demande pour un type d'autorisation :

- Mode expert direct, répondre OUI avec ensuite le choix direct d'un Cerfa
- Mode assisté : répondre NON. Une liste est proposée de projets classiques / standards regroupés sous 5 rubriques

Mode expert direct

 **SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron**
Powered by 3smap

ACCUEIL  FRANÇOIS LEFORT 

> Nouvelle demande

- 1 Information commune
- 2 Demandeur
- 3 Lieux des travaux
- 4 Type de projet
- 5 Saisie des éléments du dossier
- 6 Pièces jointes
- 7 Récapitulatif

Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?

Non Oui

Choix de votre document Cerfa

PC
Permis de construire

PCMI
Permis de construire maison individuelle

DPMI
Déclaration préalable maison individuelle

DPLOT
Déclaration préalable lotissement

← PRÉCÉDENT

Début du mode expert direct
Liste des CERFA dont le nombre peut être limité par la commune, cette gestion étant faite dans Next'Ads (ceci en conformité avec le CGU)

Mode assisté

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron
Powered by 3smap

ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?

Non Oui

Définition du type d'autorisation via un assistant

Cette assistant vous permet de choisir un type d'autorisation en fonction de votre projet.
Choisissez un type de projet dans la liste ci-dessous. Une série de questions vous sera posé afin de déterminer le type d'autorisation nécessaire à la réalisation de votre projet.

Projet

- Les constructions nouvelles
- Autres travaux et changements de destination sur construction existante
- Aménagements
- Démolitions
- Hors catégories officielles
- Division foncière et travaux sur lotissement
- Abri de jardin annexe de maison individuelle
- Abri de jardin

4 PRÉCÉDENT

Début du mode assisté
avec les rubriques dans lesquelles se trouvent des projets les plus souvent utilisés.

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet

Dans la rubrique Construction Nouvelle parmi les 5 rubriques disponible de base

- Exemple, choix d'une piscine

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron
Powered by 3eimap

ACCUEIL FRANCOIS LEFORT

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Habitation légère de loisir
Eolienne
Eolienne

Eolienne annexe de maison individuelle
Eolienne annexe de maison individuelle

Pylône / poteau
Pylône / poteau

Piscine
Piscine

Piscine annexe de maison individuelle
Piscine annexe de maison individuelle

Châssis et serres
Châssis et serres

PRÉCÉDENT

Démarrage du questionnaire afin d'accéder au bon Cerfa à la fin des questions

Question 1

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron
Powered by 30mp

ACCUEIL FRANCOIS LEFORT

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Quel est le type piscine construite

Une nouvelle piscine avec abris

Une nouvelle piscine sans abris


Une nouvelle piscine est hors sol



Seulement la construction d'un abris sur piscine existante

Aucun de ces cas

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

Question 2

 **SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron**
Powered by 3dmap

ACCUEIL  FRANCOIS LEFORT 

> Nouvelle demande

- 1 Information commune
- 2 Demandeur
- 3 Lieux des travaux
- 4 **Type de projet**
- 5 Saisie des éléments du dossier
- 6 Pièces jointes
- 7 Récapitulatif

Quel est la surface de la piscine ?

Inférieure à 10m²

Supérieure à 10m² et inférieure à 100m²

Surface > 100m²

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

Mode Cerfa direct ou mode expert

A l'étape 5, le Cerfa de l'autorisation s'affiche, la saisie se fait directement dedans

- à gauche, les alertes sur les champs à vérifier (le plus souvent obligatoires) (encadré rouge)
- au milieu, le cerfa avec en haut de celui-ci une barre de navigation pour passer d'une page de cerfa à une autre, zoomer etc ... (encadré bleu)
- à droite de la barre de navigation : le bouton de sauvegarde seule et de validation de toute la saisie du Cerfa (encadré vert)

SVE Urbanisme : La Salvetat Belmontet
Powered by Jorum

ACCUEIL MESSAGE FRANÇOIS LEFORT

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du 6 Plans joints 7 Récapitulatif

Le cerfa contient des erreurs (8)

- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 10 : doit être renseigné
- Page 10 : doit être renseigné

Navigation: << < 1 > >> + -

Buttons: [Save] [Validate]

Form Content:
Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis
 Pour les déclarations portant sur une construction de bâtiments non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle ainsi que permis de construire ou permis de construire simplifié (C.P.S.)
 Pour les déclarations portant sur un aménagement de bâtiments non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 15732
 Vous devez déclarer un aménagement consistant, lorsque les travaux sont soumis à permis de construire, de toute modification de la destination, de toute extension, de toute démolition, de toute reconstruction, de toute modification de la construction existante, de tout changement de nature, de toute annulation de permis de construire.
 Pour savoir précisément à quels travaux est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à l'arrêté préfectoral, lequel indique à quel type de permis de construire vous devez faire une déclaration préalable.
 1) DÉFINITION DU DÉPOSITAIRE
 Le déclarant est responsable de la validité des données déclarées. Les données déclarées sont celles qui sont déclarées par le déclarant. Elles ne sont pas vérifiées par le service de l'urbanisme. Le déclarant est responsable de la validité des données déclarées.
 Vous êtes un particulier : Nom : _____ Prénom : _____
 Date et lieu de naissance : _____ commune : _____
 Date : _____

Text Box:
Les alertes portant sur le Cerfa et la partie DENCI
 - cliquer sur une ligne pour accéder directement à la page de saisie concernée



Le pdfa contient des erreurs (7)

- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 2 : au moins une case doit être cochée
- Page 10 : doit être renseigné
- Page 10 : doit être renseigné

Le présent document est le PDF généré par le logiciel...
Adresse de l'exploitant (nom)
Nom : ... VNF - LAUZELLE ET BROSSE
Libé-RT : LAUZELLE ET BROSSE LIBÉRT - LA SALVETAT BELMONTET
Code postal : 42400 - BP : ...
Adresses coordonnées : ...
Page 2 : au moins une case doit être cochée
Page 2 : au moins une case doit être cochée
Page 2 : au moins une case doit être cochée
Page 2 : au moins une case doit être cochée
Page 10 : doit être renseigné
Page 10 : doit être renseigné
Régime d'usage :
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un aménagement urbanistique (Complément d'Urbanisme) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une autorisation de Projet d'Urbanisme (A.P.U.) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas
Si vous êtes un exploitant de l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser le type de terrain, les dates de début de construction, les numéros et les dénominations.

> Nouvelle demande



Le cerfa est valide


 16


2/2

• Recours à l'architecte :

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction et pour présenter votre demande de permis de construire. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier, une exploitation agricole ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150 m² ;
- une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m² ;
- une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m² ;
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain à aménager de 2500m², un architecte, au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages devra obligatoirement participer à l'élaboration du PAPE.

3. Modalités pratiques

• Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

← PRÉCÉDENT

Cerfa enregistré !

OK

VALIDER & SUIVANT →

Etape 6 : La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE

Le SVE affiche pour chaque pièce :

- un bouton de dépôt
- un indicateur que la pièce a été déposée –
- une icône pour visualiser la pièce déposée

SVE Urbanisme : Arrancy
Powered by

ACCUEIL MESSAGE SABINE BAZIN

> Nouvelle demande




1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 **Pièces jointes** 7 Récapitulatif

DP : Piscine


⚠ La télétransmission des pièces n'est pas obligatoire


Types de fichiers acceptés : *.pdf, *.png, *.jpg
Taille maximum des fichiers : 30Mo


Pièces obligatoires pour tous les dossiers


DP1: Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]   

Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

DP2: Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme) A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) 

DP3: Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...) 

DP4: Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade 

DP5: Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées (Art. R.431-36c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée 

← PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT →

> Nouvelle demande



Demandeur

Mr LEFORT Francois

Né le 07/08/1983 à Amberieux-en-Dombes (01) France

78 Verner Strasse

75001 PARIS

Lieux des travaux



CORNY

073700 Montvalezan

Partie haute

Partie basse :

- Cocher la case « J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus » pour pouvoir terminer les étapes en cliquant sur **Envoyer**
- Cliquer sur le lien **Cerfa** (en bleu) pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

 **SVE Urbanisme : Arrancy**
Powered by 

[ACCUEIL](#) 7 [MESSAGE](#) [SABINE BAZIN](#)

> Nouvelle demande

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7

Information commune — Demandeur — Lieu des travaux — Type de projet — Saisie des éléments du dossier — Pièces jointes — Récapitulatif

Parcelles concernées par la demande

024000000000 - m² - Parcelle principale

Type de projet

Projet : Piscine


Type d'autorisation : DP - Déclaration préalable

Pièces jointes

Précisions importantes

i Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies, car le portail attend un fichier par pièce. Cela ne signifie pas nécessairement que votre dossier est incomplet, mais nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez fourni l'ensemble des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple, un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné par un instructeur avant d'être déclaré complet (ou incomplet).

J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus, je visualise le [CERFA](#) correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

← PRÉCÉDENT
ENVOYER 

A cette étape du récapitulatif, les informations Cerfa remplies concernant l'autorisation peuvent être éditées dans une Cerfa au format PDF

L'étape suivante permet de valider sa demande et de recevoir :

- un numéro d'enregistrement provisoire pour son dossier

- un accusé d'enregistrement électronique (AEE) de prise en compte de la demande Une édition de cet AEE est possible sous format PDF.



Accusés d'enregistrement électronique

Enregistré le : 27/03/2019 à 15:57:02

Numéro d'accusé d'enregistrement : sve_073176_10_1553698622

Vous avez adressé une saisine électronique au service instructeur de la mairie de Montvalezan.

Le présent accusé d'enregistrement (que nous vous invitons à conserver) atteste de la bonne réception de votre saisine. Si notre administration n'est pas compétente, nous transmettrons votre saisine à l'administration compétente et vous en aviserons.

L'administration compétente dispose d'un délai de 7 jours pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception vous indiquera les coordonnées du service instructeur et les prochaines étapes de la procédure.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.


Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 8 jours.


Au-delà de ce délai, nous vous invitons à relancer le service instructeur de la commune en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

[VALIDER ET QUITTER](#)

Le pétitionnaire peut voir à tout moment l'état de ses demandes :

- A gauche un menu pour filtrer la liste des demandes
- A droite la liste des demandes =
 - celles dont la saisie est en cours, non envoyées, pour lesquelles le pétitionnaire peut reprendre la saisie ou supprimer son dossier (en orange),
 - celles dont la transmission a été déjà faite à la commune, sans récupération par la commune donc sans numéro de dossier, au stade demande envoyée, et pour lesquelles l'ARE (le récépissé de dépôt) peut être téléchargé ainsi qu'un récapitulatif (en bleu),
 - celles dont la demande a été prise en compte par la commune, qui a donc un numéro de dossier et pour laquelle l'ARE peut être téléchargé ainsi qu'un récapitulatif (en vert).



SVE Urbanisme : Arrancy
Powered by 

ACCUEIL
MESSAGE 7
SABINE BAZIN

> Mes demandes

Filtres

Recherche

Commune

Toutes

Type de demande

Toutes

Status

Tous

Légende

- Demande en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur

Liste des demandes

■ 5448 - 24/12/2021

Demandeur : Mme BAZIN Sabine
Commune : Arrancy (002024)
Adresse des travaux : place de la mairie 02860 Arrancy
Type de projet : Piscine
Type de demande : DP-Déclaration préalable
Référence :
Status : Demande en cours de saisie

[REPRENDRE LA SAISIE](#) [SUPPRIMER LA DEMANDE](#)

■ 4205 - 06/12/2021

Demandeur : Mme BAZIN Sabine
Commune : Eppes (002282)
Adresse des travaux : 2 rue de l'Eglise 02840 Eppes
Type de projet :
Type de demande : CUa-Certificat d'urbanisme d'information
Référence : sve_002282_4205_1638803928
Status : Demande prise en compte par le service instructeur le 06/12/2021

[TÉLÉCHARGER L'ARE](#) [RÉCAPITULATIF](#)

■ 4164 - 06/12/2021

Demandeur : Mme BAZIN Sabine
Commune : Presles-et-Thierry (002621)
Adresse des travaux : 2 rue de l'Eglise 02860 Presles-et-Thierry
Type de projet : Abri de jardin
Type de demande : DP-Déclaration préalable
Référence : sve_002621_4164_1638801997
Status : Demande envoyée le 06/12/2021

[ARE](#) [RÉCAPITULATIF](#)

4 Glossaire

AEE

L'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) est fourni par le SVE dans un délai d'1 jour et permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné.

L' AEE indique la date de réception de la demande et un N° de référence de la demande »L'AEE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE

Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016

ARE

L'Accusé de Réception Electronique comporter les mentions suivantes :

- Date de réception de l'envoi électronique
- Désignation du service chargé du dossier, son adresse postale ou électronique et son numéro de téléphone

Le SVE adresse l'ARE au pétitionnaire dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la réception de l'AEE.

L'ARE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE. Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016